

UN OUTIL AUX MULTIPLES UTILITÉS

Créer des jardins potagers collectifs "zéro phyto"

Foncier • Sensibilisation

Familiaux, partagés, pédagogiques ou d'insertion... Les collectivités soutiennent ou initient de plus en plus des projets de jardins collectifs, notamment en milieu urbain et dans des quartiers marqués par les difficultés sociales.

Plusieurs formes de jardins collectifs peuvent exister, dont les fonctions sont sensiblement différentes :

- Les jardins solidaires, partagés ou familiaux s'adressent à des ménages qui cultivent, individuellement ou collectivement, une parcelle dans le but de produire de manière autonome une partie de leur alimentation.
- Les jardins pédagogiques visent avant tout à servir de supports de sensibilisation, en particulier des enfants, au jardinage, à l'alimentation et au développement durable plus globalement.
- Les jardins d'insertion visent à offrir un emploi qualifiant à des individus en réinsertion professionnelle, tout en produisant des fruits et légumes destinés à être vendus (aux particuliers, à la restauration collective, à une épicerie sociale, etc.).

C'est surtout un mix de tous ces types de jardins que l'on retrouve sur le terrain : complémentaires, ils permettent de bâtir des projets à la carte, adaptés aux besoins et aux dynamiques locales.

Ces jardins collectifs, par l'autoproduction, permettent à des familles défavorisées de réaliser des économies ou de consommer plus fréquemment des légumes frais. Ceci, combiné avec la pratique d'une activité de plein air, produit un impact positif sur leur santé. Dans cet esprit et pour préserver notamment la ressource en eau, les jardiniers doivent être sensibilisés au jardinage écologique (économies d'eau, non-usage de pesticides et engrais de synthèse, respect de la biodiversité, compostage). Également espace de loisirs, un tel jardin favorise l'échange et l'entraide, et ainsi la mixité sociale et les liens, notamment intergénérationnels et interculturels, particulièrement importants pour des personnes en situation d'isolement. Ils sont des lieux d'animation dans les quartiers où ils sont implantés. Ils remplissent aussi une fonction paysagère de "nature en ville" et éducative auprès de tous les publics, notamment les scolaires.

DANS QUELS CADRES D'ACTION TERRITORIAUX ?

Les projets de jardins collectifs peuvent s'inscrire dans le cadre d'un Agenda 21 ou d'un Plan Climat-Énergie Territorial (PCET), ainsi que dans les dispositifs de politique de la ville (via des entrées santé, cadre de vie, éducation ou encore insertion et emploi). Les jardins collectifs peuvent également être inscrits dans une trame verte et bleue comme réservoirs de biodiversité.

GOVERNANCE

Les projets de jardins doivent tout particulièrement être assis sur une **dynamique participative et partenariale solide**. En interne à la collectivité, plusieurs services pourront être mobilisés, de l'urbanisme aux espaces verts, en passant par l'environnement et l'action sociale.

Diverses structures pourront être associées au projet, au sein d'un groupe de suivi par exemple : associations locales (de quartier ou d'éducation à l'environnement), maisons de quartiers, instances participatives préexistantes, foyers sociaux, acteurs de l'insertion et notamment la régie de quartier si elle existe, centres sociaux, bailleurs sociaux, écoles, etc. Ce groupe de suivi devra perdurer une fois le jardin en activité, afin d'en assurer le suivi et l'évaluation et envisager si nécessaire des réorientations.

La dynamique collective avec les jardiniers devra également se maintenir, en s'appuyant sur l'animateur : réunions des jardiniers pour gérer les éventuels conflits, discuter collectivement des questions, souhaits et besoins relevés, prévoir des événements, faire évoluer le règlement intérieur.

BÉNÉFICIAIRES

- **Les habitants** : pour permettre à ceux qui ne disposent pas de leur propre jardin d'autoproduire leurs fruits et légumes et aux jardiniers d'améliorer leurs pratiques
- **Les personnes en difficulté** : pour leur permettre d'autoproduire et de se réinsérer dans la vie sociale, voire d'accéder à un emploi via l'insertion par l'activité économique
- **Les scolaires** : pour les sensibiliser au développement durable et à l'alimentation



étape par étape méthodologie

1 Initier le projet

Une collectivité qui souhaite créer un jardin collectif doit au départ **définir les grandes lignes du projet et ses enjeux**, anticipant les besoins de construction de partenariats pérennes, les besoins d'animation du jardin, et l'ancrage de ce projet dans une dynamique participative, au cours de son élaboration autant que dans la vie du jardin ensuite.

A cette étape, si la collectivité souhaite continuer à porter le projet, elle peut procéder au recrutement d'un animateur chargé dans un premier temps de piloter le projet et la démarche de concertation, puis ensuite d'entretenir la dynamique collective avec les jardiniers. Elle peut également déléguer tout ou partie de ces fonctions à une structure ou une association locale (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, centre social, régie de quartier, etc.).

2 Trouver du foncier

Si l'on n'a pas été repéré au préalable, il faut ensuite trouver un terrain disponible pour accueillir le jardin collectif : la collectivité ou ses partenaires peuvent avoir des réserves foncières inutilisées (parcelles en friche, pieds d'immeuble non-valorisés, voire toits d'équipements publics...), choisir d'acquérir du foncier ou bien repérer dans les projets d'aménagement en cours les parcelles qui ne seront pas construites immédiatement. Cette dernière option ne peut toutefois pas être envisagée comme une solution pérenne, elle vise simplement à accélérer le projet en cas de difficultés à trouver du foncier durable, et devra reposer sur des modes d'occupation spécifiques (culture en sac ou jardinières par exemple).

Les questions de la surface tout comme de la qualité des terres (en lien avec les problématiques de pollution des sols) doivent être envisagées dès la recherche de terrain afin de s'assurer de la compatibilité des terres trouvées avec le projet, et des éventuelles contraintes qu'elles posent (taille, exposition, apport de terre, etc.).

La mobilisation des différents acteurs institutionnels (centres communaux d'action sociale, bailleurs sociaux, etc.) susceptibles de disposer de terrains vacants permet d'accroître l'efficacité de la recherche de foncier et d'initier la dynamique partenariale.

3 Informer les riverains

Lorsqu'un terrain est disponible et mis à disposition, l'étape suivante est la mobilisation des habitants. Pour cela, **différents canaux complémentaires d'information doivent être utilisés** afin de toucher les habitants, et notamment les plus fragiles ou isolés : affiches et articles dans le journal de la collectivité, lettres envoyées aux habitants, mais également porte-à-porte ciblé sur certains quartiers, relais de l'information par les prescripteurs sociaux, etc.

4 Animer une concertation collective pour repérer les besoins et construire les modalités d'organisation du jardin

Suite à l'information des habitants, l'animation d'une concertation collective vise à **construire collectivement le projet de jardin, dans ses modalités pratiques et dans ses principes de fonctionnement**.

Cette concertation doit permettre d'associer des acteurs divers et de faire s'exprimer les personnes les plus démunies sur un projet commun. Elle est indispensable pour permettre un bon fonctionnement du jardin par la suite (renvoi fiche méthodologie).

Au cours de cette étape, plusieurs points devront être déterminés collectivement, notamment :

• **Caractéristiques du jardin** : jardin solidaire, jardin d'insertion, jardin pédagogique et surtout cohabitation entre ses différentes fonctions, la plupart des jardins étant des hybrides entre ces trois types ;

• **Choix et besoins d'aménagement**, en prenant en compte la nécessité de garder une certaine souplesse dans les aménagements pour permettre l'évolutivité du projet : espace convivial, cabanes à outils, bacs de récupération d'eau, sanitaires, clôtures, chemins d'accès aux parcelles etc. ;

• **Modalités d'animation** au cours du montage du projet puis dans sa mise en œuvre (rôle et présence de l'animateur sur le jardin) ;

• **Modalités d'attribution des parcelles** : parcelles individuelles ou collectives, taille des parcelles, critères d'attribution, etc. ;

• **Règlement intérieur du jardin** : horaires d'ouverture, règles de culture (cultures potagères, non-utilisation d'engrais et pesticides de synthèse, gestion économe de l'eau, critères esthétiques, devoir d'entretien, etc.), règles d'utilisation de l'eau et des outils, modalités d'implication des jardiniers dans le projet collectif.

Les marges de manœuvre de la collectivité (notamment financières) doivent être présentées aux participants à cette étape, afin de s'assurer de la correspondance entre leurs attentes et celles de la collectivité.

Afin de nourrir la dynamique collective et participative et de tester les choix envisagés, **une première exploitation du jardin pourra être organisée simultanément à l'élaboration du projet** : chantiers jeunes pour réaliser les premiers aménagements du jardin, animation d'ateliers (plantations, boutures, etc.), premières cultures sur des parcelles expérimentales. Des événements festifs pourront être organisés, permettant de faire connaître le projet, de créer du lien et pourquoi pas de faire un appel aux dons pour des outils de jardinage.



5 Aménager le jardin et accompagner son fonctionnement

Les investissements initiaux et les coûts de fonctionnement seront financés par la collectivité, qui peut également faire appel à diverses subventions (fondations, fonds d'Etat dans la cadre de la politique de la ville, etc.). Les aménagements nécessaires à l'ouverture du jardin devront être réalisés au plus vite afin de maintenir l'implication des habitants et partenaires dans le projet.

L'animation du jardin doit être clairement définie, qu'elle soit réalisée par un agent de la collectivité ou déléguée à une structure partenaire : les objectifs de mixité sociale, d'ouverture sur l'extérieur, de convivialité, d'éducation à l'environnement doivent apparaître concrètement dans les modalités d'animation. L'animateur est chargé d'apporter aide et conseils aux jardiniers, il propose des animations, des échanges collectifs et des moments festifs ouverts sur le quartier. Il peut par exemple, lors des périodes creuses (hiver), organiser des ateliers de bricolage (construction de nichoirs, de composteurs, etc.), des ateliers cuisine, etc. Il joue également un rôle de médiateur.

Des actions d'éducation à l'environnement peuvent également être mises en place, par l'animateur ou avec l'appui d'intervenants extérieurs, que ce soit pour sensibiliser les jardiniers, ou plus largement les scolaires et les habitants. Pour l'activité de jardin d'insertion, un encadrement spécifique des salariés peut être assuré par une structure d'insertion dédiée (régie de quartier, jardins de Cocagne, etc.).

focus Sensibiliser au jardinage écologique

Pour inciter les jardiniers amateurs à des pratiques écologiques, les jardins collectifs peuvent servir de supports de sensibilisation, en organisant des expositions, des dégustations de légumes bio, des ateliers d'apprentissage des pratiques du jardinage bio, des trocs de plantes. Un guide des bonnes pratiques du jardinage peut être édité et distribué aux habitants (exemple : [le guide pratique du Conseil général des Alpes de Haute-Provence](#) ou [le guide édité par Natureparif](#)), des composteurs peuvent être donnés aux ménages qui en font la demande, etc.

Points de vigilance et clefs de réussite

- **La concertation avec les habitants est indispensable** pour bâtir des projets qui répondent aux besoins et deviennent des lieux dynamiques dans le quartier.
- **L'animation professionnelle et qualifiée du jardin est indispensable** pour assurer son bon fonctionnement, tout en garantissant la possibilité d'implication de tous. La création d'une association autonome des jardiniers comporte souvent le risque d'une confiscation du pouvoir aux mains des jardiniers les plus à l'aise dans ce type de structure.
- **La non-discrimination des personnes précarisées**, éventuellement en mixant les publics bénéficiaires et en assurant une communication bienveillante sur le projet.



exemples réussis

À VIERZON, UNE RÉGIE DE QUARTIER ANIME UN JARDIN PARTAGÉ 18 • 26743 HABITANTS

La régie de quartier de Vierzon a travaillé sur **une friche urbaine de 2 ha**, un délaissé de jardin ouvrier, qui s'est délabrée à mesure que les gens ont quitté les habitats sociaux. L'idée d'en faire **un jardin partagé** a alors germé, avec des parcelles mises à disposition des habitants des quartiers, d'autres parcelles destinées à des structures d'animation ou éducatives, et enfin des zones où la régie pouvait produire des produits maraîchers pour les redistribuer aux associations caritatives locales. Une animatrice a été embauchée en contrat Adulte Relais. Son rôle est de vérifier que chacun occupe les parcelles de façon appropriée, en conformité avec la Charte, et de coordonner l'ensemble des projets présents. Le reste du terrain est entretenu par la Régie (surfaces de détente, de circulation, de production).

Beaucoup d'acteurs ont investi le lieu, dans le cadre de divers projets (travailleurs sociaux, associations de quartier, écoles, centre d'accueil des demandeurs d'asile, accueil de SDF, et structures spécialisées dans le handicap).

La question de l'alimentation sert de clef d'entrée pour ce projet, selon un point de vue nutritionnel, budgétaire ou familial. La régie a par exemple participé à la semaine du goût, où deux mille personnes sont venues, autour d'ateliers de cuisine. À partir du jardin est abordée la question du respect de l'environnement, des préoccupations liées à la nourriture, à la provenance des aliments, à la gestion des déchets.

Une partie de la production est insérée dans une filière économique, via les paniers de l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) locale. La régie souhaitant développer cet axe économique, en insistant sur la production locale, elle a mis en place un petit marché bio, tous les jeudis soirs, avec d'autres producteurs locaux. Ainsi, naît une certaine mixité entre les habitants de quartiers populaires et les classes plus aisées de Vierzon.

À AMIENS, LE JARDIN SOLIDAIRE, DE SAINT-MAURICE, SUPPORT DE COHÉSION SOCIALE ET DE SENSIBILISATION 80 • 133 327 HABITANTS

Le CCAS d'Amiens a créé, **à proximité d'un quartier classé Zone urbaine sensible, un jardin solidaire sur 0,7 ha, en parcelles collectives** que des habitants cultivent, accompagnés par les travailleurs sociaux, des associations locales, des écoles et des centres de loisirs.

Cette démarche est née d'une volonté politique des élus de la Ville d'Amiens **pour lutter contre la précarité alimentaire et les mauvais indicateurs de santé. Elle vise également à favoriser le lien intergénérationnel et la mixité sociale. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'Université populaire du goût**, une démarche qui vise à offrir à tous l'occasion de retrouver le goût des choses en se réappropriant les gestes du jardinage, en retrouvant le plaisir de cuisiner et de partager ensemble un repas et en favorisant la culture sous toutes ses formes.

Les premiers aménagements du jardin ont été réalisés par un paysagiste local, permettant de faire de ce jardin un lieu qui se donne à voir. **Un important travail sur l'accessibilité du jardin a été réalisé avec un groupe de personnes handicapées.** Avant même l'ouverture, des ateliers de mise en pot et des chantiers jeunes pour la plantation du verger ou des clôtures ont été organisés et ont permis de tester l'intérêt des habitants pour le projet.

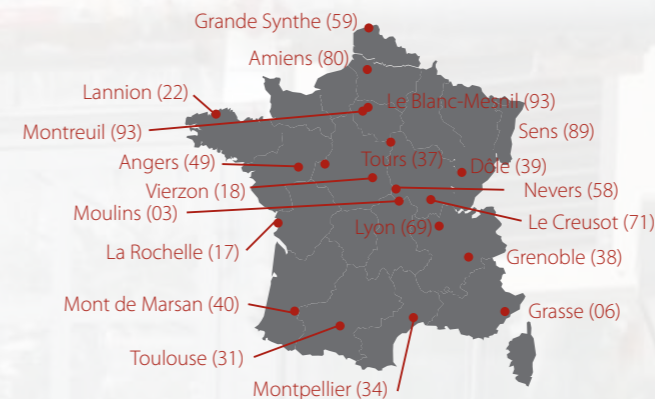
Aujourd'hui, le jardin compte une quarantaine d'"habités", qui se partagent les récoltes. Ils sont accompagnés par un jardinier, qui réalise également des sensibilisations au jardinage dans les différents quartiers de la ville.

Des ateliers cuisine sont proposés pour apprendre à préparer les produits du jardin. Un local cuisine sera prochainement aménagé à proximité du jardin. D'autres animations sont proposées aux différents publics : des ateliers sur la permaculture et la production bio, des visites d'exposition sur l'alimentation, des visites de découverte d'autres jardins collectifs, des ateliers en bibliothèque autour du dessin du jardin, des ateliers menuiserie, etc.

Le jardin est véritablement perçu comme un lieu d'autoproduction collective, un vecteur de mixité sociale et de réinsertion pour les personnes les plus isolées, et un support de sensibilisation au développement durable et à l'alimentation.



Autres initiatives à découvrir



Pour aller plus loin

DES FICHES À LIRE SUR DEVLOCALBIO.ORG

FICHES OUTILS : Agenda 21 • Politique de la ville

FICHES ACTIONS : Sensibilisation • Acquisition foncière • Accessibilité sociale

DES SITES WEB À VISITER

Programme Autoproduction et Développement Social : www.pagesautoproduction.net

Réseau "Jardins dans tous ses états" (JTSE) : <http://jardins-partages.org>

DES DOCUMENTS À CONSULTER

Réseaux JTSE et Ecole et Nature, **Le jardin des possibles. Un guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques, 2013-2014**

INSET Montpellier, **Bibliographie – webographie réalisée à l'occasion du colloque "Villes jardinées et initiatives citoyennes", 2012**

CNLRQ, **Si T'es Jardin®, Réintroduire des jardins au cœur de la Cité**, Editions du CNLRQ, 2013

Agriculture Biologique & Développement Local : une boîte à outils pour les collectivités territoriales. Une réalisation 2014 de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique. www.devlocalbio.org & www.fnab.org

Crédits photos : CCAS d'Amiens, Th. BONNET – Ville d'Angers, Guy DURAND

